



9, Rue du Tremblay
38130 ECHIROLLES

☎ 04 38 49 00 86

✉ batpi@batpi.com

<http://www.batpi.com>



Bureau d'Assistance Technique en Prévention Incendie

FORMATION S.S.I.A.P. 3 - RECYCLAGE

Public : Chef de service de sécurité incendie en ERP ou IGH

Accessible aux handicapés

Pré requis : Respect des dispositions de l'article 4 §1 de l'arrêté du 02 mai 2005 :

- ✓ Titulaire SSIAP3 ou équivalent et justifier d'une activité d'au moins 1607 heures sur les 36 derniers mois,
- ✓ AFPS ou PSC1, de moins de deux ans ; SST ou PSE1 en cours de validité

Nombre de stagiaire par session : 8 stagiaires maximum – 2 minimum

Durée totale indicative : 21 heures hors examen et temps de déplacement

Objectifs : Actualiser ses connaissances pour encadrer et diriger le service de sécurité assurant la sécurité des personnes et des biens dans un ERP ou un IGH, conseiller le chef d'établissement, établir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours, gérer le budget du service

Moyens pédagogiques : Cours magistraux - Exercices de cas pratiques avec mise en situation – QCM tout au long de la formation - Analyse du projet et rédaction de notices de sécurité.SSI, locaux adaptés à taille humaine, plan interactif

Responsable pédagogique : Jean-Pierre Sappei

Validation. A l'issue de la formation vous obtiendrez : Votre attestation SSIAP 3

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation.

Dates des prochaines sessions et délai d'entrée disponibles sur le devis ou sur le site

<https://www.formation-incendie-ssiap.com/>

Formation certifiante et Éligible au CPF : Code 235660

MODULES	CONTENUS	DUREE
1 ^{ère} partie Réglementation	Evolution des textes réglementaires Règlement de sécurité dans les ERP : - dispositions générales, particulières et spéciales - règlement de sécurité dans les IGH - rappel des textes sur les moyens de secours - rappel sur le Code du Travail - rôle et mission du chef de service de sécurité incendie - rôle du chef de service de sécurité incendie en qualité de membre de jury aux examens SSIAP - connaissance de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié	6 h 00
2 ^{ème} partie Notion de droit civil et pénal	Les codes civil et pénal - la délégation de pouvoir et la délégation de signature - la responsabilité civile et la responsabilité pénale - le délit de mise en danger de la vie d'autrui	2 h 00
3 ^{ème} partie Fonction de maintenance	Les contrats de maintenance des installations de sécurité - contextes obligatoires réglementaires - aspect juridiques - différents types de contrats - normalisation	1 h 30
	Application Analyse critique et retours d'expérience	0 h 30

SARL au capital de 15 300 € RC Grenoble 453 739 328 Siret : 453 739 328 000 38

N° de déclaration d'activité 82380391538 du 31/03/2006 Agréé par le service interministériel de la Défense et la Protection Civile par arrêté n°2010-00703 sous le numéro 38-0005 Convention de formation avec FFSS38 n°2801211-2



9, Rue du Tremblay
38130 ECHIROLLES

☎ 04 38 49 00 86

✉ batpi@batpi.com

<http://www.batpi.com>



Bureau d'Assistance Technique en Prévention Incendie

4 ^{ème} partie Etude de cas	Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant - rappel de la méthode - lecture de plan	1 h 00
	Application Rédaction d'une notice de sécurité	2 h 00
5 ^{ème} partie L'accessibilité des personnes handicapées	Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application Les dispositions réglementaires : - les commissions accessibilité - les exigences réglementaires générales - les exigences dimensionnelles et qualitatives - Autorisation de travaux (composition du dossier, réunion de chantier) - visite, réception par commission d'accessibilité	1 h 00
	Application Analyse critique et retours d'expérience	1 h 00
6 ^{ème} partie Analyse des risques	Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux - évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des personnes et des biens) - le document unique : évaluation des risques professionnels pour la sécurité des travailleurs (rappel) - le plan de prévention (rappel) - évaluation des risques de travaux par points chauds (rappel)	2 h 00
	Application Etude d'un cas pratique	2 h 00
7 ^{ème} partie Moyens de secours	Evolution des textes réglementaires - moyens d'extinction incendie (internes et externes, entretien et vérifications) - moyens d'alerte des secours - dispositions visant à faciliter l'intervention des secours - connaître et savoir exploiter un S.S.I	2 h 00

SSIAP3-RC-012-16 avril 2020 Rev. C

SARL au capital de 15 300 € RC Grenoble 453 739 328 Siret : 453 739 328 000 38

N° de déclaration d'activité 82380391538 du 31/03/2006 Agréé par le service interministériel de la Défense et la Protection Civile par arrêté n°2010-00703 sous le numéro 38-0005 Convention de formation avec FFSS38 n°2801211-2